



LA PLAINE DES PALMISTES

**PORTANT REFUS D'UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE LA
PLAINE DES PALMISTES**

Demande déposée le :	10/09/2020	N° DP 974 406 20 G0043	
Récépissé affiché le :	/		
Dossier complété le :	10/09/2020		
Par :	Monsieur HOARAU ELIO ROSAIRE	Surface(s) de plancher déclarées (m²):	
Demeurant à :	26 Rue Jean Théveninn La Petite Plaine 97431 PLAINE DES PALMISTES	Existante :	0
Représenté(e) par :	/	Démolie :	0
Sur un terrain sis à :	RUE JEAN THEVENIN 97431 LA PLAINE DES PALMISTES 406 AM 633	Créée :	0
Nature des travaux :	Division foncière	Totale :	0
Destination de la construction :	/	<i>Si dossier modificatif, surface antérieure :</i>	/
Sous destination de la construction :	/		
Nombre de logement :	0		

Le Maire,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,

Vu l'objet de la demande :

- Pour une division foncière,
- Sur un terrain situé RUE JEAN THEVENIN,
- Pour une surface plancher créée de 0 m².

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondations et de Mouvements de Terrain de la commune de La Plaine des Palmistes, approuvé le 05/12/2011,

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 28/03/2012, approuvé le 29/05/2013 et modifié le 20/03/2019,

Vu le règlement de la zone PLU : UR, A,

Vu le règlement de la zone PPR : B3,

CONSIDERANT l'article R.421-19 du code de l'urbanisme qui indique que : « *Doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager :*

a) *Les lotissements : Qui prévoient la création ou l'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots destinés à être bâtis et propres au lotissement... »* et que le projet ainsi présenté qui fait état de la création ou l'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots destinés à être bâtis et propres au lotissement, **relève alors d'un permis d'aménager** qui nécessite un formulaire CERFA n° 13406*05 et non d'une **déclaration préalable CERFA 13702*04** tel que mise en œuvre dans ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200924-00297-2020-AR
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception en préfecture : 24/09/2020

